

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 juin 1999
Français
Original: anglais/espagnol

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux**

Îles Falkland (Malvinas)**Document de travail établi par le Secrétariat**

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-2	3
II. Évolution de la Constitution et de la situation politique	3-19	3
A. Constitution et Gouvernement	3-7	3
B. Évolution de la situation politique	8-19	3
III. Déminage	20	6
IV. Situation économique	21-42	6
A. Généralités	21-22	6
B. Finances publiques	23	6
C. Agriculture, régime foncier et élevage	24-26	6
D. Pêche	27-29	7
E. Tourisme	30	8
F. Pétrole	31-32	8
G. Transports, communications et autres services essentiels	33-38	10
H. Services bancaires	39	10
I. Travaux publics	40-42	10

V.	Situation sociale	43–54	11
A.	Généralités	43–45	11
B.	Santé publique	46–49	11
C.	Sécurité et protection sociales	50–51	11
D.	Logement	52–54	12
VI.	Situation de l'enseignement	55–59	12
VII.	Autres faits nouveaux	60	12
VIII.	Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux	61	12
IX.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	62–75	12
A.	Comité spécial	62–68	12
B.	Assemblée générale	69–75	14
X.	Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales	76–77	16

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas)¹, qui sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et quelque 200 petites îles; elles ont une superficie de 12 173 kilomètres carrés. Le territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est du groupe des îles Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont administrées séparément à partir des îles Falkland (Malvinas); le Gouverneur des îles Falkland (Malvinas) assume également les fonctions de commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud.

2. D'après le rapport établi lors du recensement de 1996, le territoire comptait à cette date 2 221 résidents habituels. Ce chiffre est ajusté pour tenir compte des personnes qui, bien que résidentes, étaient absentes au moment du recensement.

II. Évolution de la Constitution et de la situation politique

A. Constitution et Gouvernement

3. Entrée en vigueur le 18 avril 1985, la Constitution des îles Falkland (Malvinas) confère le pouvoir exécutif à un gouverneur qui est le représentant personnel du souverain britannique et qui est assisté d'un conseil exécutif composé d'un administrateur principal et d'un secrétaire aux finances, ainsi que de trois membres nommés parmi les huit membres élus du Conseil législatif. L'Administrateur principal et le Secrétaire aux finances sont d'office membres des deux conseils et n'ont pas le droit de voter. On se souviendra que ladite Constitution stipule notamment ce qui suit : «Considérant que tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes et qu'en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent en toute liberté leur développement économique, social et culturel et peuvent, à leurs propres fins, disposer librement de leurs ressources naturelles sans préjudice des obligations découlant de la coopération économique internationale, sur la base du principe des avantages mutuels et du droit international; et considérant qu'il convient de promouvoir et de respecter le droit à l'autodétermination conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.»

4. Le décret électoral promulgué en 1988 a été révisé en 1997. Ce décret tel qu'il a été modifié et les dispositions de la Constitution régissent les élections des membres du Conseil législatif. Les îles Falkland (Malvinas) sont divisées en deux circonscriptions électorales : celle de Stanley, qui comprend la capitale et ses environs, et celle de Camp, qui comprend le reste du pays. Le décret de 1988 prévoyait que chaque circonscription élirait quatre membres au Conseil législatif. Suite à l'amendement de 1997, la circonscription de Stanley élit dorénavant trois membres au Conseil législatif. Seuls les électeurs inscrits et âgés de 21 ans ou plus peuvent se présenter aux élections. Les élections des membres du Conseil législatif ont lieu au moins tous les quatre ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu en octobre 1997 et les prochaines sont prévues pour octobre 2001. Si un siège devient vacant dans l'intervalle, il est procédé à une élection partielle.

5. Le décret constitutionnel de 1997 a modifié les dispositions relatives au droit de vote. Le paragraphe 1 de l'article 27 tel que modifié stipule, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, que pour être inscrit sur les listes électorales, il faut être ressortissant d'un pays membre du Commonwealth, être âgé de 18 ans révolus et a) bénéficier du statut des îles Falkland; ou b) être inscrit sur la liste électorale d'une circonscription au 1er septembre 1997; et, dans les deux cas, jouir du statut de résident des îles Falkland (Malvinas) à la date d'habilitation fixée pour la période ouvrant droit.

6. Conformément au décret électoral, tel que modifié, une liste électorale est établie tous les ans pour chaque circonscription et prend effet au 1er septembre de l'année en cours pour une période de 12 mois. La date d'habilitation pour être inscrit sur la liste est le 15 mai de l'année en question.

7. La Constitution des îles Falkland (Malvinas) est entrée en vigueur le 3 octobre 1985. Le décret constitutionnel de 1997 modifiant la Constitution est entré en vigueur le 1er septembre 1997. Un exemplaire du premier décret constitutionnel de 1997 et un exemplaire du deuxième décret constitutionnel, qui est entré en vigueur en février 1998, ont été communiqués au Secrétariat de l'ONU par la Puissance administrante.

B. Évolution de la situation politique

8. Le 10 juin 1998, le Gouvernement argentin a publié le communiqué de presse ci-après :

«Le 10 juin, journée d'affirmation des droits argentins sur les îles Malvinas et le secteur antarctique, la nation argentine a commémoré la création du com-

mandement politique et militaire des îles Malvinas et des îles proches du cap Horn, dans l'océan Atlantique, par un décret de 1829 du Gouverneur Martín Rodríguez.

Depuis le début de son existence en tant que nation indépendante, la République argentine a manifesté par les actes du Gouvernement la ferme volonté politique d'exercer sa souveraineté effective sur les territoires australs et les espaces maritimes hérités de l'Espagne.

Cet exercice effectif de souveraineté fut interrompu lorsque, en 1833, des forces britanniques occupèrent les îles et entreprirent d'expulser la population et les autorités argentines qui y étaient installées. Par la suite, les citoyens argentins se virent refuser le droit de s'installer librement ou de posséder des terres dans ces territoires.

Le peuple et le Gouvernement argentins n'ont jamais accepté cet acte de force et réaffirment aujourd'hui, comme ils l'ont fait dans le passé, leur volonté irrévocable de récupérer, par la voie pacifique de négociations diplomatiques et conformément aux multiples appels lancés par la communauté internationale, le droit d'exercer sa souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les mers avoisinantes.

Cette revendication argentine est traditionnellement appuyée par les pays de notre région et par de nombreux organismes internationaux, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains. Ces organismes ont à maintes reprises invité les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations en vue de résoudre le problème de souveraineté de façon définitive et pacifique.

Le Gouvernement argentin se déclare à nouveau prêt à chercher avec le Royaume-Uni des terrains d'entente de nature à renforcer un climat de coopération dans l'Atlantique Sud. Ces efforts s'encadrent dans l'engagement pris par la République argentine de respecter le mode de vie des habitants des îles Malvinas, engagement qui figure dans sa constitution.

À cette occasion mémorable, le Gouvernement argentin réitère sa conviction que la reprise des conversations sur le fond de la question, de même que le rétablissement des communications, créeront les

conditions propices pour une solution pacifique et durable du différend.»

9. Avant sa visite en Argentine en août 1998, M. Tony Lloyd, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a déclaré lors d'une réunion de la Chambre des communes : «Notre position, qui n'a pas changé, est que nous ne doutons pas de notre souveraineté sur les îles, et nous demeurons résolus à protéger le droit des insulaires des Falkland à déterminer leur avenir. Cela n'est absolument pas incompatible avec notre détermination réelle à continuer de travailler avec les Argentins sur tous les autres aspects de nos relations.»

10. Du 27 octobre au 1er novembre 1998, M. Carlos Menem, Président argentin, s'est rendu à Londres à l'invitation de M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni. C'était la première fois qu'un chef d'État argentin se rendait au Royaume-Uni depuis la guerre de 1882. Au cours de cette visite, le Président argentin a rencontré la Reine Elizabeth II et le Premier Ministre. Le Président a participé aussi, à la cathédrale Saint-Paul, à une cérémonie à l'honneur des 255 militaires britanniques morts dans l'Atlantique Sud en avril et juin 1982.

11. Durant sa visite, le 28 octobre 1998, le Président Menem a fait une déclaration à Canning House, à Liverpool, au cours de laquelle il a déclaré : «Ma visite au Royaume-Uni s'est déroulée dans un esprit de paix et de réconciliation; sans oublier le passé, je suis tourné vers l'avenir. (...) En tant que Président argentin, je réitère que nous sommes pleinement convaincus de la légitimité de nos droits historiques. (...) J'espère que mon message de paix et de réconciliation parviendra aussi clairement aux insulaires auxquels, au nom de mes concitoyens, je tends une main amicale en vue de reconstruire nos liens de bon voisinage.»

12. S'adressant au Parlement le 29 octobre, le Président Menem a déclaré : «Je crois qu'en considérant nos relations de façon globale, nous pourrions intensifier et aborder de façon résolue la recherche constructive et imaginative de solutions à la controverse concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les espaces maritimes environnants, qui garantissent la préservation du mode de vie des insulaires et garantissent la prospérité économique et le bien-être social pour tous les habitants de l'Atlantique Sud.»

13. En ce qui concerne la visite du Président Menem, le Premier Ministre Blair a déclaré : «Durant la visite du Président Menem, des anciens combattants britanniques et argentins ont assisté côte à côte à la cérémonie au cours de laquelle le Président Menem d'Argentine a déposé une gerbe au Mémorial de la guerre des Falkland, à la cathédrale Saint-

Paul. Cette cérémonie a été un véritable acte de réconciliation, ainsi qu'un symbole important reflétant la façon dont l'Argentine a changé au cours des 16 dernières années. Tout aussi importante a été la déclaration publique faite par le Président Menem selon laquelle il renonçait à utiliser la force contre les Falkland. Je crois qu'à l'aube du nouveau millénaire, nous pouvons tous tirer parti de l'amélioration des relations entre la Grande-Bretagne, les îles Falkland et l'Argentine. C'est pour cette raison que j'ai invité le Président Menem en Grande-Bretagne, dans un esprit de réconciliation.»

14. Le 29 octobre 1998, une déclaration commune sur la coopération entre l'Argentine et le Royaume-Uni, intitulée «Programme d'action», a été publiée, dont un extrait est reproduit ci-après :

«Chaque gouvernement réaffirme expressément sa position déclarée concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes environnantes. Les deux gouvernements réaffirment aussi leur appui à l'Organisation des Nations Unies et la détermination de leurs pays respectifs à résoudre leurs différends exclusivement par des moyens pacifiques.

Nos gouvernements sont résolus à continuer à travailler de concert dans un esprit de coopération sur toutes les questions d'intérêt commun.»

15. Le message prononcé à l'occasion du nouvel an aux îles Falkland (Malvinas), le 1er janvier 1999, M. Tony Blair a déclaré :

«Lorsque je vous ai parlé l'an dernier, j'ai déclaré clairement que j'étais résolu à protéger votre droit de choisir votre mode de vie et à assurer votre sécurité. J'avais ces deux points à l'esprit lorsque je me suis entretenu avec le Président Menem ici à Londres, lors de sa visite. Je lui ai dit sans ambiguïté que la souveraineté sur ces îles n'était pas négociable, pas plus que votre droit, à vous, insulaires des Falkland, à déterminer votre avenir... Nous pouvons tous tirer parti de l'amélioration des relations entre le Royaume-Uni, les îles Falkland et l'Argentine.»

16. Le 2 janvier 1999, le Ministère argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte a publié le communiqué de presse suivant :

«Le 3 janvier 1833, les forces britanniques ont occupé les îles Malvinas, expulsant leurs habitants et les autorités argentines qui y étaient installées. Alors que nous célébrons aujourd'hui le cent soixante-

sixième anniversaire de cette occupation illégitime, le peuple et le Gouvernement argentins réaffirment les droits de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les mers avoisinantes.

Le Gouvernement argentin, conformément à l'objectif fixé par la Constitution nationale, renouvelle à cette occasion sa volonté inébranlable de récupérer, par la voie de la négociation diplomatique, l'exercice de sa souveraineté sur les territoires susmentionnés et les mers avoisinantes, en respectant le mode de vie de leurs habitants.

De même, le Gouvernement argentin réaffirme qu'il est prêt à continuer à étudier des arrangements avec le Royaume-Uni, même de contribuer à consolider la confiance mutuelle et la coopération dans la région de l'Atlantique Sud, particulièrement le rétablissement de la communication et de la coopération entre le territoire continental et les îles, ce qui constituera un pas en avant en vue de l'instauration de relations harmonieuses dans la région.

En ce jour d'anniversaire, le Gouvernement argentin se déclare à nouveau convaincu que la reprise des négociations sur le fond de la question pour répondre aux multiples appels lancés par la communauté internationale contribuera à un règlement juste et définitif du différend.»

17. Le Prince Charles s'est rendu en Argentine du 9 au 11 mars. C'était la première fois depuis 1982 qu'un membre de la famille royale britannique d'un tel rang se rendait en Argentine. Le Prince et le Président Menem ont eu des entretiens privés, durant lesquels ils auraient parlé du climat de réconciliation entre les deux pays. Le Prince Charles a aussi rendu hommage aux 652 militaires argentins tués au cours de la guerre de 1982, lors d'une cérémonie au cours de laquelle une gerbe a été déposée devant le monument aux morts d'Argentine.

18. Du 13 au 15 mars, le Prince Charles s'est rendu dans les îles Falkland (Malvinas), où il a eu des entretiens avec le Gouverneur, les membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif et les conseillers du Camp. Durant son séjour, le Prince a déposé une gerbe devant le monument de 1982.

19. Le 27 mai, à l'issue des discussions entre l'Argentine et le Royaume-Uni sur les questions qui ont trait à l'Atlantique Sud, les deux délégations ont publié la déclaration conjointe ci-après :

«Les délégations britannique et argentine se sont réunies à Londres du 25 au 27 mai 1999 en vue de

débatte des questions d'intérêt commun ayant trait à l'Atlantique Sud.

Les délégations sont convenues d'appliquer, pour la réunion comme pour les accords qui pourraient en résulter, la formule relative à la souveraineté énoncée au paragraphe 2 de la déclaration commune du 19 octobre 1989.

Les deux délégations se sont félicitées des visites du Président argentin en octobre 1998 et de S. A. R. le Prince de Galles en mars 1999. Les deux visites avaient contribué à la création d'un nouvel esprit de compréhension et de réconciliation dans le cadre des relations entre le Royaume-Uni et l'Argentine. Les discussions s'étaient déroulées dans une atmosphère amicale, ouverte et constructive, faisant fond sur le nouvel esprit caractérisant les relations.

Les deux délégations ont échangé des vues sur les liaisons aériennes et les contacts humains à destination des îles Falkland (Malvinas) et à partir de celles-ci, y compris l'accès par des Argentins, et sont convenues de continuer à étudier cette question de façon constructive.

Les deux délégations ont décidé de continuer à échanger des idées visant à améliorer la coopération en matière de conservation des stocks de poisson dans l'Atlantique Sud, en particulier de trouver des moyens de faire face à la menace commune que représente le braconnage.

Les deux délégations ont décidé qu'elles continueraient de travailler de concert en vue de trouver les moyens de progresser concernant un large éventail de questions d'intérêt commun ayant trait à l'Atlantique Sud. Les deux délégations sont convenues de se rencontrer de nouveau dès que possible en vue de discuter ces questions plus avant.»

III. Déminage

20. En 1994, le Gouvernement argentin a proposé de se charger de l'enlèvement des mines posées par les forces armées argentines au cours du conflit de 1992 dans les îles Falkland (Malvinas). À ce propos, la déclaration commune publiée à Londres le 29 octobre 1998 (voir par. 13 ci-dessus) indiquait : «les deux gouvernements collaboreront en vue d'évaluer la faisabilité et le coût de l'enlèvement des mines terrestres qui restent dans les îles Falkland (Malvinas)». La déclaration indiquait aussi que les deux gouvernements se

félicitaient de la signature prochaine d'un mémorandum d'accord précisant comment cette évaluation serait effectuée.

IV. Situation économique

A. Généralités

21. Selon la Puissance administrante, le développement dans le territoire a été lent du fait que les ressources naturelles sont limitées, la population peu nombreuse et le territoire éloigné des marchés extérieurs. Toutefois, le rythme du développement économique s'est accéléré considérablement depuis 1982; cette croissance rapide a résulté à l'origine d'un apport d'aide du Gouvernement britannique, et plus récemment du développement des pêches. Le volume des recettes des pêches et des investissements qui en découlaient ont permis d'améliorer les infrastructures et de promouvoir le tourisme et d'autres entreprises, ce qui aidera à diversifier l'économie.

22. Toutefois, la Puissance administrante fait observer que des problèmes apparaissent : les recettes publiques sont entièrement allouées; les secteurs de croissance que sont le commerce de détail, les loisirs et la construction sont tributaires des dépenses; la culture nécessite une assistance financière de l'État; et le tourisme n'a pas encore décollé.

B. Finances publiques

23. L'année fiscale du territoire couvre la période du 1er juillet au 30 juin. L'état des encaissements et des décaissements pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1998 indique des recettes totales s'élevant à 39 607 691 livres et des dépenses totales s'élevant à 54 257 570 livres.

C. Agriculture, régime foncier et élevage

24. De 1980 à 1996, le gouvernement du territoire a procédé à la mise en oeuvre de son programme de réforme agraire. En conséquence, les très grosses exploitations ont été morcelées et vendues aux agriculteurs locaux. Le nombre des exploitations agricoles est ainsi passé de 36 en 1980 à 90 actuellement. Ce programme de réforme agraire a également débouché sur le transfert aux insulaires de la plus grande partie des titres fonciers appartenant à des étrangers. Pendant cette même période, le pourcentage des terres qui appartenaient à des étrangers est tombé de 76 % à 1,23 %.

25. C'est le Ministère de l'agriculture qui reste chargé de ce secteur de l'économie. Les chercheurs du Département effectuent des recherches sur les plantes et les animaux du territoire en vue d'effectuer une synthèse des systèmes améliorés de production. Le Ministère a élaboré une approche multidisciplinaire d'aide aux propriétaires fonciers. Des experts en agronomie, en élevage ovin et en services vétérinaires ainsi qu'un économiste spécialisé en agriculture, fournissent un appui en matière de gestion agricole et, en particulier un soutien aux nouveaux agriculteurs. Le budget de l'agriculture pour 1998-1999 s'est élevé à 1 167 400 livres.

26. La terre est essentiellement utilisée aux fins de l'élevage des moutons pour la production de laine. Les éleveurs fournissent chaque année des statistiques sur le cheptel et la production de laine, conformément à l'arrêté sur le bétail. Le gouvernement du territoire encourage l'extension et l'amélioration de l'agriculture et des pratiques agricoles.

D. Pêche

27. Le calmar, notamment les variétés *Loligo* et *Illex*, est la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie. En 1998, le volume total des prises atteignait 210 202 tonnes, dont 84 954 tonnes d'*Illex Argentines* et 51 417 tonnes de *Loligo gahi*, ces deux espèces représentant 65 % des prises totales. Plus de 50 % du total des recettes annuelles ordinaires du territoire, soit 17 millions de livres, proviennent de la concession de licences de pêche.

28. Les dépenses du Gouvernement dans le domaine de la pêche se sont élevées à 4,3 millions de livres pour 1997-1998. La protection des pêches et la surveillance aérienne représentaient 65 % de ce montant, tandis que l'appui à la recherche scientifique sur les stocks d'*Illex* et de *Loligo*, les espèces de poisson à utilisation commerciale et les techniques d'évaluation des stocks en absorbait 17 %.

29. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa quatorzième réunion à Buenos Aires les 12 et 13 novembre 1998 et a publié, à l'issue de ses travaux, le communiqué dont le texte suit :

«La quatorzième réunion de la Commission des pêches de l'Atlantique Sud a eu lieu à Buenos Aires les 12 et 13 novembre 1998. La délégation britannique était dirigée par le responsable du département des territoires d'outre-mer, M. John White, et la délégation argentine par le Conseiller juridique, M. Orlando R. Rebagliati.

La réunion, qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, a été très constructive.

Les délégations britannique et argentine sont convenues d'appliquer, pour la réunion comme pour les accords qui pourraient en résulter, les principes établis au paragraphe 2 de la déclaration commune que les Gouvernements britannique et argentin ont adoptée à Madrid, le 19 octobre 1989 quant à l'exercice de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes.

La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a accueilli favorablement les rapports du Sous-Comité scientifique sur les travaux de ses onzième et douzième réunions tenues respectivement à Londres les 16 et 17 juin 1998 et à Mar del Plata les 9 et 10 novembre 1998. Elle a pris note de la coopération entre l'Instituto Nacional de Investigación y de Desarrollo de la Industria Pesquera (INIDEP) et Imperial College (Londres) ainsi que des avancées réalisées dans les recherches communes. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis par le Sous-Comité et a décidé de recommander les propositions du Sous-Comité aux gouvernements.

Les deux délégations se sont déclarées fermement résolues à protéger les divers stocks de poissons de l'Atlantique Sud et ont recommandé à leurs gouvernements de poursuivre les efforts de collaboration scientifique visant à améliorer la connaissance des espèces marines les plus importantes de cette zone.

Notant l'inquiétude manifestée par la Sous-Commission quant à la reconstitution des stocks d'*Illex* en raison des conditions océanographiques inhabituelles enregistrées en 1998, la Commission est convenue de recommander aux gouvernements de tout faire pour préserver les stocks de cette espèce. Comme les années précédentes, un navire sera affrété en 1999 pour réaliser une évaluation conjointe des stocks d'*Illex*.

Les deux délégations ont réaffirmé leur soutien au mécanisme d'alerte rapide et ont de nouveau noté qu'il importait de développer l'échange d'informations en temps réel sur les opérations de pêche. La Commission a décidé de recommander aux gouvernements de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que la biomasse du stock reproducteur d'*Illex* atteigne 40 000 tonnes à la fin de la campagne de pêche.

La Commission a pris note des préoccupations du Sous-Comité concernant les stocks de merlan bleu

austral et est convenue de recommander aux gouvernements d'adopter une approche prudente en la matière. Elle a également décidé qu'il importait d'organiser un atelier dans le cadre de la prochaine réunion du Sous-Comité en vue de mieux évaluer l'état des stocks de merlan bleu austral et d'affréter conjointement un navire lors du prochain printemps austral.

La délégation argentine s'est faite l'écho de l'inquiétude de son gouvernement devant la situation créée par la décision britannique relative à la zone visée à l'annexe de la déclaration commune du 26 novembre 1990 et la zone située à l'ouest de cette dernière. Elle a exprimé l'espoir que cette question serait résolue. La délégation britannique a de nouveau défini sa position.

Les deux parties resteront en contact par voie diplomatique afin de convenir du lieu et de la date des prochaines réunions de la Commission.»

E. Tourisme

30. Avec 8 816 arrivées par air et 1 324 par mer, et 9 768 départs, le nombre de personnes se rendant aux îles Falkland ou quittant le territoire a encore augmenté en 1998. Sur les 10 140 personnes qui se sont rendues dans le territoire, on a dénombré 3 430 résidents et 2 790 visiteurs. Toutefois, la suppression par la compagnie nationale chilienne, à compter de mars 1999, de la liaison aérienne hebdomadaire qu'elle assurait depuis août 1997 entre les Falkland (Malvinas) et le Chili aura probablement des répercussions négatives.

F. Pétrole

31. La Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a tenu sa cinquième réunion le 30 juillet 1998 à Buenos Aires et a publié, à l'issue de ses travaux, le communiqué dont le texte suit :

«La cinquième réunion de la Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a eu lieu à Buenos Aires le 30 juillet 1998. La délégation britannique était dirigée par M. Peter Westmacott, Directeur pour la région des Amériques auprès du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et la délégation argentine par M. l'Ambassadeur Eduardo Airaldi, Sous-Secrétaire chargé de la politique étrangère au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte. Une réunion du Sous-Comité pour la

Zone de coopération spéciale a eu lieu les 27 et 28 juillet.

Les délégations britannique et argentine sont convenues d'appliquer, pour la réunion comme pour les accords qui pourraient en résulter, les principes établis au paragraphe 1 de la Déclaration commune du 27 septembre 1995 concernant l'exercice de la souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes.

La Commission commune s'est déclarée satisfaite des progrès accomplis par son sous-comité dans divers domaines (système d'évaluation des appels d'offres, harmonisation des clauses et conditions des accords de licence, santé et sécurité sur le lieu de travail, questions liées à l'environnement), l'objectif étant d'entamer des négociations sur l'octroi de licences dans la zone de coopération spéciale. Elle a appuyé la recommandation du Sous-Comité tendant à adopter une projection cartographique commune dans la Zone de coopération spéciale.

La Commission commune a prêté une attention particulière aux questions liées à la protection de l'environnement marin dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elle a décidé que d'autres travaux seraient nécessaires pour réunir l'ensemble des données indispensables à une meilleure connaissance de l'environnement marin dans la zone de coopération spéciale et dans le reste de la zone visée par la Déclaration commune.

La Commission commune a confirmé sa volonté d'entamer sans tarder des négociations sur l'octroi de licences dans la Zone de coopération spéciale, en signalant que, pour cela, le rythme actuel des travaux devrait être maintenu. Elle a recommandé de poursuivre les travaux intersessions sur divers projets : système d'évaluation des appels d'offres, harmonisation des clauses et des conditions des accords de licence, santé et sécurité sur le lieu de travail et régime fiscal. La prochaine réunion du Sous-Comité aura lieu à Buenos Aires au début du mois de décembre 1998.

Les deux délégations ont reconnu la nécessité d'examiner plus avant les propositions concernant l'exécution de projets de recherche scientifique et ont décidé d'accroître la coordination des activités communes pendant la période intersessions.

Les deux délégations ont étudié les moyens de collaborer à la promotion de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures dans les zones maritimes

de l'Atlantique Sud-Ouest, sans préjuger de l'issue du différend sur la souveraineté et la juridiction. Elles ont noté qu'il importait de continuer de mettre en commun les données utiles à la poursuite de ces travaux et ont exprimé leur intérêt commun à renforcer la coopération sur le plan commercial. Elles ont par ailleurs réaffirmé leur volonté de créer des conditions propices à une large participation des entreprises des deux pays à ces activités.

La Commission commune s'est félicitée des progrès importants accomplis depuis sa dernière réunion. Les travaux se déroulent dans une ambiance cordiale et constructive. La prochaine réunion de la Commission commune devrait avoir lieu à Londres au début du mois de décembre 1998.»

32. La Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a tenu sa sixième réunion le 10 décembre 1998 à Londres et a publié, à l'issue de ses travaux, le communiqué dont le texte suit :

«La sixième réunion de la Commission des hydrocarbures de l'Atlantique Sud-Ouest a eu lieu à Londres le 10 décembre 1998. La délégation britannique était dirigée par M. Peter Westmacott, Directeur pour la région des Amériques auprès du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et la délégation argentine par M. l'Ambassadeur Eduardo Airaldi, Sous-Secrétaire chargé de la politique étrangère au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte. Une réunion du Sous-Comité pour la Zone de coopération spéciale a eu lieu les 8 et 9 décembre.

Les délégations britannique et argentine sont convenues d'appliquer, pour la réunion comme pour les accords qui pourraient en résulter, les principes établis au paragraphe 1 de la Déclaration commune du 27 septembre 1995 concernant l'exercice de la souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes.

La Commission commune s'est déclarée satisfaite des progrès accomplis par son sous-comité dans l'organisation des négociations sur l'octroi de licences dans la Zone de coopération spéciale. Elle a estimé encourageant que les deux délégations soient parvenues à un accord de principe sur un certain nombre de points.

La Commission commune a prêté une attention particulière aux questions liées à la protection de l'environnement marin dans l'Atlantique Sud-Ouest.

Elle a décidé que d'autres travaux seraient nécessaires pour réunir l'ensemble des données indispensables à une meilleure connaissance de l'environnement marin dans la Zone de coopération spéciale et dans le reste de la zone visée par la Déclaration commune. Pour atteindre cet objectif, la Commission a procédé à un échange de vues préliminaires sur les travaux à mener sur les questions d'environnement.

La Commission commune a confirmé sa volonté de lancer sans tarder un cycle de négociations sur l'octroi de licences dans la Zone de coopération spéciale, en signalant que, pour cela, le rythme actuel des travaux devrait être maintenu. Elle a recommandé de poursuivre les travaux intersessions sur divers projets : système d'évaluation des appels d'offres, harmonisation des clauses et des conditions des accords de licence, santé et sécurité sur le lieu de travail et régime fiscal. La prochaine réunion du Sous-Comité aura lieu à Buenos Aires dans la première moitié de 1999.

Les deux délégations ont reconnu la nécessité d'examiner plus avant les propositions concernant l'exécution de projets de recherche scientifique. La Commission commune a décidé d'accroître la coordination des activités communes pendant la période intersessions.

Les deux délégations ont étudié les moyens de collaborer à la promotion de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures dans les zones maritimes de l'Atlantique Sud-Ouest, sans préjuger de l'issue du différend sur la souveraineté et la juridiction. Elles ont noté qu'il importait de continuer de mettre en commun les données utiles à la poursuite de ces travaux et ont exprimé leur intérêt commun à renforcer la coopération sur le plan commercial. Elles ont par ailleurs réaffirmé leur volonté de créer des conditions propices à une large participation des entreprises des deux pays à ces activités.

La Commission commune s'est félicitée des progrès accomplis depuis sa dernière réunion. Les travaux se déroulent dans une ambiance cordiale et constructive. La prochaine réunion de la Commission commune devrait avoir lieu à Buenos Aires dans la première moitié de 1999.»

G. Transports, communications et autres services essentiels

33. Au cours de la période 1996-1997, Cable and Wireless a entrepris, avec l'appui financier du gouvernement du territoire, des travaux pour que tous les téléphones VHF opèrent en hyperfréquence. Une nouvelle station terrienne permettant d'accéder à l'Internet a été commandée en 1997.

34. Le service local de radiodiffusion des îles Falkland a continué de diffuser des programmes 24 heures sur 24 en collaboration avec les services de radiodiffusion des forces britanniques, dont la base à Mount Pleasant assure la diffusion des programmes télévisés pour la plupart des insulaires; ces programmes de la BBC et Independent Television (ITV) sont enregistrés et retransmis par satellite. Depuis 1994, Cable News Network (CNN), utilisant des fonds privés, diffuse des programmes par satellite à destination des Falkland (Malvinas) et les particuliers munis d'antennes paraboliques peuvent désormais bénéficier d'une programmation élargie.

35. Le gouvernement du territoire exploite un service aérien intérieur servant au transport des passagers, du courrier et des patients entre les zones d'installation et Stanley. Les Islander bimoteurs qui assurent les liaisons doivent être réservés à l'avance. Un aéroport international, capable de recevoir des avions gros porteurs, a été ouvert à Mount Pleasant en mai 1985. Le Ministère de la défense assure des liaisons bihebdomadaires entre le Royaume-Uni et l'aéroport de Mount Pleasant dans les deux sens. Des hélicoptères de la Royal Air Force Search and Rescue, basés à l'aéroport de Mount Pleasant, permettent de faire parvenir des secours à terre ou en mer à partir de navires croisant à proximité des îles. La compagnie chilienne, Lan Chile, qui assurait la liaison entre les îles Falkland (Malvinas), Punta Arenas, dans le sud du Chili, et Santiago, a suspendu ses vols en mars 1999 (voir par. 30 ci-dessus).

36. Il existe un service de transports maritimes entre le Royaume-Uni et les îles Falkland (Malvinas) que des cargos desservent environ une fois par mois. Une compagnie locale utilise un caboteur pour assurer la liaison maritime entre les îles.

37. En dehors de Stanley, le réseau routier dans les îles (East Falkland et West Falkland) ne cesse de s'étendre et compte maintenant 500 kilomètres (soit un accroissement de 50 kilomètres par an), dont environ 10 % ont un revêtement de bitume, le reste ayant un revêtement tous temps de gravillons. La construction de routes, pour laquelle on utilise les ressources et les entreprises locales, se poursuit.

38. Au cours de la période considérée, le Gouvernement argentin a continué de faire du rétablissement des communications entre le continent et les îles Falkland (Malvinas) l'un de ses principaux objectifs. En effet, la région tout entière

tirerait des avantages commerciaux et économiques d'une amélioration des liaisons, qui favoriserait une meilleure compréhension entre les habitants et permettrait de mieux servir leurs intérêts. Dans cette optique, le Gouvernement argentin a proposé, à l'occasion d'événements récents, de mettre à disposition ses équipements de transport ainsi qu'un appareil pour assurer les évacuations médicales.

H. Services bancaires

39. La Standard Chartered Bank du Royaume-Uni est installée à Stanley depuis décembre 1983. Ont cours sur le territoire les pièces de monnaie britanniques et locales et les billets de banque locaux. La monnaie du territoire est à parité avec celle du Royaume-Uni.

I. Travaux publics

40. Le volume de travail du Département des travaux publics est resté très élevé avec un important programme d'équipement et de gros travaux d'entretien en de nombreux endroits. La pénurie de main d'oeuvre liée au plein emploi a touché tant le Département que ses sous-traitants et a freiné le programme d'équipement et d'entretien.

41. En 1998, le Département a mis en chantier un gros projet, d'un coût de 1,1 million de livres, qui prévoyait le remplacement de l'ancienne usine de concassage Pony's Pass Quarry par des installations modernes capables de produire 200 tonnes d'agrégats concassés par heure. La production de cette usine, qui devrait dépasser 75 000 tonnes par an, a servi à réaliser des projets aussi importants que le programme de construction dans les quartiers est de Stanley et la construction de la route de l'abattoir.

42. La construction de routes se poursuit à un rythme rapide. La route reliant Greenfield à Johns Brooks est désormais terminée, malgré les difficultés présentées par le terrain. On a commencé les travaux entre Bombilla et Queens Brook. Dans l'île de West Falkland, l'entreprise Gordon Forbes Construction (Falklands) Ltd a achevé la route reliant Hill Cove à Roy Cove et a commencé les travaux sur le tronçon menant à Main Point. À Stanley, on a commencé à goudronner les rues du quartier est où des logements ont été construits.

V. Situation sociale

A. Généralités

43. D'après la Puissance administrante, au cours de la période considérée, aucune plainte concernant la discrimination sur la base de la race ou de la religion n'a été déposée. Le territoire respecte les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Puissance administrante a étendu aux îles Falkland (Malvinas) l'application des dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tout individu qui estime que ses droits fondamentaux ont été lésés et qui a épuisé tous les autres recours est donc en droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, le Royaume-Uni a étendu au territoire le champ d'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, conformément à ces instruments, applique les procédures d'établissement de rapports périodiques. Tout comme au Royaume-Uni, la Convention européenne et les pactes internationaux n'ont pas eux-mêmes force de loi sur le territoire. Toutefois, les droits qui y sont énoncés sont protégés par la Constitution et par des garanties juridictionnelles qui s'appliquent au territoire et qui, bien que distincts, correspondent à celles contenues dans les pactes. La *common law* du Royaume-Uni s'applique aux îles Falkland (Malvinas), sauf si elle est incompatible avec les lois qui y sont en vigueur.

44. Le droit à la vie est reconnu et protégé par la Constitution et la législation. La peine de mort a été abolie, hormis dans les cas de trahison et de piraterie (il n'y a jamais eu de tel cas).

45. Les droits reconnus aux articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont exercés sans discrimination fondée sur le sexe. Le Royaume-Uni, avec l'accord du gouvernement du territoire, applique aux îles Falkland (Malvinas) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Conformément à cette convention, le Gouvernement britannique a présenté à l'Organisation des Nations Unies le quatrième rapport périodique concernant les îles Falkland (Malvinas) (CEDAW/C/UK/4/Add.1). Le décret de 1998 sur la discrimination sexuelle a reçu force de loi pendant la période considérée.

B. Santé publique

46. D'après la Puissance administrante, l'état général de santé et de nutrition de la population et la qualité des soins médicaux sont comparables à ceux des pays d'Amérique du Nord et d'Europe.

47. Un Comité chargé de la sécurité et de l'hygiène du travail examine actuellement la situation de tous les services

publics en vue de formuler des avis sur les mesures à prendre pour améliorer la santé et la sécurité. Il n'existe pas de système de santé privé. En 1997/98, le montant total des dépenses de soins et de santé publique du service de santé se répartissait comme suit : dépenses ordinaires : 2 983 720 livres sterling; dépenses extraordinaires : 48 800 livres; dépenses d'équipement : 86 000 livres.

48. Tous les services médicaux civils du territoire sont centralisés à Stanley au King Edward VII Memorial Hospital. Cet hôpital civil et militaire ouvert en août 1987 dispose de 28 lits, dont deux pour la maternité, et deux pour les soins intensifs. Il est équipé pour soigner des maladies graves et pratiquer des interventions chirurgicales d'urgence. La population civile, le personnel militaire stationné à Stanley et les équipages des flottes de pêche étrangères en activité à proximité du territoire peuvent y bénéficier d'une gamme complète de soins de santé primaires. Des médecins, sages-femmes et visiteurs de santé se rendent par ailleurs régulièrement dans les zones rurales pour y dispenser des soins.

49. D'après les statistiques démographiques et sanitaires, le territoire a enregistré 21 naissances et 19 décès – dont deux décès de nourrisson – en 1996 et 29 naissances et 12 décès (aucun décès de nourrisson) en 1997.

C. Sécurité et protection sociales

50. Les soins médicaux et dentaires sont gratuits pour tous les résidents et pour les citoyens britanniques. Tous les employeurs et les salariés âgés de 17 ans à 64 ans sont tenus de verser chaque semaine à la caisse de retraite des îles Falkland des cotisations dont le montant est fixe. Le décret de 1997 sur le régime de retraite des îles Falkland est entré en vigueur en 1998. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les autres catégories d'actifs ont ainsi la possibilité de cotiser à une caisse nationale par eux-mêmes ou sur la base d'accords contractuels entre employeurs et salariés afin de toucher une retraite le moment venu.

51. Le système de protection sociale prévoit le versement d'allocations et de pensions aux personnes se trouvant en difficulté et aux personnes handicapées. Le montant des dépenses pour les exercices financiers 1996 et 1997 s'est élevé à 49 000 livres sterling.

D. Logement

52. En collaboration avec la Puissance administrante, le gouvernement du territoire a mené à bien un programme de construction de logements destinés à la population dans son

ensemble. Il consacre actuellement l'essentiel des ressources à la viabilisation de lotissements destinés aux personnes qui envisagent de construire elles-mêmes leur logement et aux petites entreprises locales.

53. L'urbanisation est régie par le décret de 1991 sur l'aménagement du territoire, qui impose des contrôles plus stricts à Stanley que dans les zones rurales en matière de construction.

54. Le parc immobilier de Stanley appartient pour l'essentiel au secteur privé. Le gouvernement possède un certain nombre de logements à Stanley qu'il loue notamment à des fonctionnaires. Il a récemment cédé une grande partie de son parc immobilier à ses locataires pour des prix avantageux et à des taux d'intérêt faibles.

VI. Situation de l'enseignement

55. Le système éducatif du territoire, régi par le décret sur l'éducation de 1989, est dirigé par un directeur de l'enseignement. Celui-ci est employé par l'administration des îles Falkland (Malvinas) et secondé par un conseil pédagogique.

56. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. Le gouvernement du territoire prend en charge la totalité des frais (fournitures, livres et équipement).

57. À l'extérieur de Stanley, l'assiduité est obligatoire pour tous les enfants ne résidant pas à plus de deux miles (3,2 km) d'une école. Des enseignants employés par le gouvernement sont désormais détachés dans les petites écoles rurales privées. Dans le «Camp» (en zone rurale), l'enseignement est dispensé dans deux écoles de campagne, ainsi que par des enseignants itinérants essentiellement formés pour travailler dans le secteur primaire, et par trois centres d'enseignement par radio et télédiffusion. Il n'existe pas d'établissement d'enseignement secondaire en zone rurale. Les enfants de plus de 10 ans sont donc encouragés à s'installer à Stanley pour pouvoir entrer dans le secondaire.

58. Il existe deux écoles à Stanley. Quarante-deux enfants d'âge scolaire vivent dans quelque 22 agglomérations rurales dispersées à travers le territoire. L'administration territoriale détache des enseignants qualifiés dans deux de ces agglomérations, à North Arm et Port Howard; les autres sont desservies par des enseignants itinérants employés par le gouvernement.

59. Les dépenses d'éducation pour 1998 et 1999 sont estimées à 3,33 millions de livres sterling. Le coût de l'envoi hors du territoire des jeunes qui souhaitent faire des études supérieures est estimé à 492 000 livres.

VII.

Autres faits nouveaux

60. Le 18 novembre 1998 et les 13 janvier, 17 février et 17 mars 1999, quatre groupes de personnes proches d'Argentins décédés pendant le conflit de 1982 et enterrés sur le territoire se sont rendus dans les Falkland (Malvinas). Ces voyages à caractère humanitaire ont été organisés à l'issue de pourparlers entre les autorités argentines et britanniques. Les groupes, qui se composaient chacun de 15 personnes accompagnées d'un prêtre, se sont rendus dans le cimetière où sont enterrés les soldats argentins et ont assisté à des offices religieux.

VIII.

Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux

61. Le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux activités du Commonwealth et est membre de l'Association des territoires britanniques non autonomes. Il participe également aux travaux des organismes multilatéraux s'occupant des questions liées à l'exploitation et à la conservation des ressources marines de l'Atlantique Sud.

IX. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial

62. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 1492^e séance, le 6 juillet 1998. À la même séance, il a entendu Mmes Norma Edwards et Sharon Halford, membres du Conseil législatif des îles Falkland (Malvinas), ainsi que Mme Maria Angelica Vernet, M. Enrique Pinedo et M. Alejandro Betts dont il avait accepté les demandes d'audition à sa 1487^e séance, tenue le 29 juin 1998 (voir A/AC.109/SR.1492).

63. À sa 1492^e séance, le Comité spécial a autorisé les délégations de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay à participer, comme elles l'avaient demandé, à l'examen de la question.

64. À la même séance, le représentant du Chili a présenté, au nom de la Bolivie, de Cuba, de la Papouasie-Nouvelle-

Guinée et du Venezuela, un projet de résolution sur la question (A/AC.109/L.1874).

65. À la même séance, le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte a fait la déclaration suivante :

«Le Comité spécial et l'Assemblée générale ont reconnu à maintes reprises que la situation des îles Malvinas en faisait un cas tout à fait particulier et ne pouvait être assimilée à celle d'autres territoires non autonomes.

En effet, par la résolution 2065 (XX) et d'autres résolutions adoptées par la suite, ils ont reconnu l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni concernant la souveraineté sur les îles Malvinas et la nécessité de régler ce différend par des négociations bilatérales. Dans le même sens, la résolution 3160 (XXVIII) indique que le règlement de la situation coloniale passe par le règlement du différend au sujet de la souveraineté. Procéder autrement équivaldrait à cautionner un acte d'usurpation par lequel il a été porté atteinte à l'intégrité territoriale de la République argentine.

Par ces déclarations, et en rejetant le projet d'amendement présenté par le Royaume-Uni en 1985, l'Assemblée générale a clairement indiqué que le principe d'autodétermination ne s'appliquait pas à la question des îles Malvinas.

...

Le principe de l'autodétermination n'est applicable qu'aux peuples sous domination coloniale. Or, il est évident que les habitants des îles Malvinas sont les descendants des colonisateurs que la puissance occupante a transplantés illégalement sur le territoire au XIXe siècle, après en avoir expulsé la population argentine. Leur accorder le droit à l'autodétermination, alors qu'il s'agit de citoyens britanniques de plein droit, reviendrait à accepter qu'ils arbitrent un différend territorial dans lequel leur pays est partie prenante.

...

Les intentions pacifiques de mon pays ont été réaffirmées à plusieurs reprises par les différents gouvernements démocratiques qui se sont succédé à sa tête et elles sont inscrites dans la Constitution argentine depuis 1994.

Le respect des modes de vie des insulaires a également valeur de principe constitutionnel. Nous y

sommes attachés, je tiens à le répéter ici solennellement comme je l'ai fait les années précédentes.

...

Nous espérons que le Gouvernement britannique, donnant suite aux nombreux appels lancés par la communauté internationale et tirant parti du cadre bilatéral, acceptera de s'asseoir à la table des négociations pour engager un dialogue franc qui nous permettra d'échanger nos vues sur tous les aspects de ce différend.»

66. À la même séance, le représentant du Brésil, s'exprimant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ainsi que de la Bolivie et du Chili, a informé le Comité qu'il souhaitait réaffirmer les termes de la Déclaration relative aux îles Malvinas adoptée lors de la dixième réunion des présidents des États membres du MERCOSUR, en 1996, et qui se lisait comme suit : «Les présidents des États membres du MERCOSUR, ainsi que les Présidents de la République de Bolivie et de la République du Chili, réitèrent leur appui aux revendications légitimes de la République argentine dans le différend qui oppose depuis longtemps celle-ci au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté des îles Malvinas. Ils rappellent également que les pays de l'hémisphère espèrent que ce différend territorial sera rapidement réglé conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.»

67. Pendant l'examen de la question, le représentant de Fidji a déclaré que sa délégation estimait que la question de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) outrepassait les compétences du Comité spécial et ne relevait donc pas du mandat de celui-ci, qui portait sur les questions de décolonisation et non de souveraineté. Les populations des territoires non autonomes devaient décider elles-mêmes de leur avenir. Le représentant du Venezuela a indiqué que sa délégation appuyait le projet de résolution car elle pensait que l'adoption de celui-ci contribuerait au règlement du différend qui opposait l'Argentine et le Royaume-Uni. Le représentant de Cuba a réaffirmé que son gouvernement appuyait les revendications de l'Argentine. Pour Cuba, la souveraineté de l'Argentine sur le territoire ne faisant aucun doute. Il espérait qu'une solution serait trouvée aussi rapidement que possible et que la position des insulaires serait aussi prise en compte. Le représentant de la Bolivie a fait savoir que son pays appuyait la revendication de souveraineté territoriale de l'Argentine et espérait qu'une solution pacifique et durable serait trouvée. Le représentant de la Chine a également indiqué que son pays était favorable à un règlement pacifique du différend et qu'il

espérait que les deux parties appliqueraient dans les meilleurs délais les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en poursuivant leurs négociations. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a invité l'Argentine et le Royaume-Uni à accélérer leurs négociations d'ici à 2000.

68. À la même séance, le Comité spécial a adopté sans vote la résolution A/AC.109/2122. Le représentant du Sierra Leone a ensuite expliqué la position de son pays, estimant que la question de l'autodétermination était importante et que la résolution devait y faire dûment référence. Comme le Comité le savait, le principe de l'autodétermination était incontournable. Le représentant de la Grenade a fait savoir que sa délégation espérait que le différend pourrait être réglé par le dialogue dans l'intérêt de toutes les parties et conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général.

B. Assemblée générale

Position du Gouvernement argentin

69. Lors du débat général de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte a réitéré la position de son gouvernement dans la déclaration qu'il a faite à la 8e séance plénière, le 21 septembre 1998 :

«Malheureusement, il reste dans l'Atlantique Sud une question importante qui n'est toujours pas réglée, à savoir le différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, qui oppose la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il s'agit d'une controverse dont l'existence a été reconnue sans équivoque dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de même que dans diverses autres instances internationales. Je réaffirme, avec toujours la même conviction, les droits légitimes et fondés de l'Argentine dans ce différend de longue date. Et, avec toujours la même conviction, je demande au Royaume-Uni d'entendre l'appel de la communauté internationale et de respecter les résolutions des Nations Unies qui demandent aux deux gouvernements de reprendre les négociations sur tous les aspects de cette question.

La fin de la guerre froide nous a montré que des problèmes beaucoup plus complexes ont été résolus grâce à un dialogue franc et ouvert, et à la volonté de parvenir à un accord mutuellement acceptable. Je ne

vois aucune raison pour que la question des îles Malvinas constitue une exception. Grâce à notre détermination, nous avons reconstruit nos relations bilatérales et renforcé, au profit des peuples argentin et britannique, nos liens politiques, commerciaux et culturels. La preuve en est la visite que le Président Carlos Menem doit effectuer prochainement au Royaume-Uni et l'enthousiasme avec lequel cette visite est préparée par les deux parties, de même que les espoirs qu'elle suscite à tous les niveaux.

De même, nous avons définitivement laissé derrière nous les soupçons et les appréhensions du passé, en tirant la leçon de nos erreurs et en créant un climat de confiance réciproque dans l'Atlantique Sud-Ouest, ce qui nous permet aujourd'hui de coopérer pour la conservation des ressources halieutiques et l'exploitation des hydrocarbures. Cette coopération rend encore plus incompréhensible l'absence actuelle de communication entre les îles et le continent. Il n'est guère de région au monde où se présentent des situations, aussi contre nature que celle-là. Il ne fait pas de doute que l'établissement de liens directs entre le continent et les îles contribuera à résoudre le problème. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Je réaffirme encore une fois expressément le souhait sincère de l'Argentine de poursuivre un dialogue franc et sans conditions préalables. Nous espérons que le Gouvernement britannique comprend toute la signification de notre offre et qu'il y répondra en conséquence. Aux insulaires, je réaffirme notre engagement indéfectible à respecter pleinement et sans condition leur mode de vie, leur culture et leurs institutions. Ainsi en dispose notre Constitution nationale et tel est le désir du peuple argentin²»

70. Cette position a été réaffirmée par le représentant de l'Argentine lorsqu'il a répondu à la déclaration faite par le Représentant du Royaume-Uni (voir par. 71 ci-après) à la 7e séance plénière de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, le 21 septembre 1998.

Position de la Puissance administrante

71. Dans la déclaration qu'il a faite à la 7e séance plénière de l'Assemblée générale, le 21 septembre 1998, le Premier Ministre du Royaume-Uni n'a pas évoqué la question des îles Falkland (Malvinas). Toutefois, à la 8e séance plénière, exerçant son droit de réponse aux observations formulées par le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte (voir par. 69 ci-dessus), il a déclaré ce qui suit :

«Permettez-moi de répondre brièvement aux observations qui ont été faites un peu plus tôt par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine au sujet des îles Falkland.

Je me félicite que le Ministre des affaires étrangères ait fait allusion au niveau élevé de coopération entre le Royaume-Uni et l'Argentine qui caractérise de plus en plus nos relations bilatérales. Le Gouvernement britannique espère sincèrement que les progrès en cours s'amplifieront et attend donc avec plaisir la visite que le Président Menem doit effectuer au Royaume-Uni dans le courant de l'année.

Le Gouvernement britannique n'accepte toutefois pas les remarques du Ministre des affaires étrangères au sujet de la souveraineté. Nous n'avons aucun doute quant à la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et les autres dépendances britanniques dans l'Atlantique Sud.

Dans les îles Falkland, nous devons tenir compte des vœux de la population. Les représentants élus des habitants des îles ont clairement exprimé leurs vues lorsqu'ils sont venus à l'ONU pour assister au débat du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 6 juillet. Ils ont demandé au Comité de reconnaître que, comme toute autre population démocratique, ils devraient être autorisés à exercer leur droit à l'autodétermination. En tant que voix démocratique de la population des îles Falkland, ils ont de nouveau dit qu'ils ne souhaitaient pas faire partie de l'Argentine.

Malgré notre différend avec l'Argentine sur la question de la souveraineté, nous maintenons un dialogue constructif avec le Gouvernement argentin pour ce qui est des questions concernant les hydrocarbures, le développement et la pêche dans l'Atlantique Sud. Nous continuons d'avoir régulièrement des discussions sur ces questions tout en maintenant notre position quant à notre souveraineté sur les îles Falkland, et nous apprécions ces mesures pratiques visant à approfondir la coopération entre nos deux pays².»

Contribution d'autres États Membres

72. Lors du débat général sur les questions de décolonisation qui a eu lieu le 5 octobre 1998 au sein de la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le représentant du Panama, s'exprimant au nom du Groupe de Rio, a dit que les membres de ce groupe se sont de nouveau déclarés convaincus que les

bonnes relations bilatérales existant entre le Gouvernement de la République argentine et celui du Royaume-Uni permettraient de trouver une solution pacifique et durable au différend qui oppose les deux pays au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Comité spécial (voir A/C.4/53/SR.3, par. 49).

73. À la même séance, le représentant de l'Uruguay a dit que sa délégation se félicitait des efforts déployés par les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour résoudre de façon satisfaisante le problème des îles Falkland (Malvinas).

74. À la 6e séance de la Quatrième Commission, le 12 octobre 1998, le représentant du Brésil, parlant au nom des États membres du MERCOSUR et de la Bolivie et du Chili, a trouvé encourageant que l'Argentine et le Royaume-Uni aient sensiblement renforcé leurs relations bilatérales. Il a donné lecture de la Déclaration sur les îles Malvinas adoptée lors de la dixième réunion des Présidents des États membres de MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili, dans laquelle ceux-ci ont réaffirmé leur appui aux droits légitimes de la République argentine et demandé que la question soit réglée rapidement, conformément aux résolutions de l'ONU et de l'Organisation des États américains (voir plus haut, par. 65). À la même séance, le représentant du Chili a dit que sa délégation demeurerait convaincue que la recherche d'une solution pacifique et négociée entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet des îles Falkland (Malvinas) était la seule option possible.

Mesures prises par l'Assemblée générale

75. À sa 50e séance plénière, le 2 novembre 1998, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée «Questions des îles Falkland (Malvinas)» et d'inscrire celle-ci à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session (décision 53/414).

X. Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales

76. Le 2 juin 1998, l'Assemblée générale a adopté une déclaration de l'Organisation des États américains (OEA) sur la question des îles Malvinas (AG/DEC/17/XXVIII-098) dont le texte était conçu comme suit :

«L'Assemblée générale,

Considérant qu'à plusieurs reprises, elle a déclaré que la question des îles Malvinas constituait une question d'intérêt permanent pour le continent,

Rappelant sa résolution AG/RES.928(XVIII-O/88), adoptée par consensus le 19 novembre 1988, par laquelle elle demande aux Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations en vue de trouver, dans les plus brefs délais, un règlement pacifique au conflit de souveraineté,

Tenant compte de sa résolution AG/RES/1049 (XX-0/90), par laquelle elle a exprimé sa satisfaction pour la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et sa déclaration AG/DEC.5(XXIII-O/93), par laquelle elle a souligné l'excellent état des relations bilatérales,

Ayant entendu l'exposé du chef de la délégation de la République argentine,

Exprime sa satisfaction pour la réaffirmation de la volonté du Gouvernement argentin de continuer à explorer toutes les voies possibles de règlement pacifique du différend, particulièrement ses considérations constructives au sujet des habitants des îles Malvinas;

Décide de continuer à examiner la question des îles Malvinas lors de ses prochaines sessions jusqu'au règlement définitif de cette question.»

77. La position du Royaume-Uni en ce qui concerne l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas) par l'Organisation des États américains a été indiquée dans une lettre datée du 13 novembre 1995, adressée au Président du Conseil permanent de l'OEA par la Mission permanente d'observation du Royaume-Uni auprès de l'Organisation :

«La position du Gouvernement britannique sur la question des îles Falkland est bien connue et demeure inchangée. Ainsi, la délégation britannique a eu tout récemment l'occasion de l'exposer devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 septembre, dans l'exercice de son droit de réponse à la déclaration du Ministre argentin des affaires étrangères. Je ne doute pas que vous comprendrez pourquoi le Royaume-Uni ne saurait accepter les diverses résolutions et déclarations adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA, dont il est fait mention dans le préambule et dans le premier paragraphe de la résolution 655 (194/95). Je suis sûr que cette affaire ne nous empêchera pas de poursuivre, comme nous le souhaitons tous, une coopération fructueuse dans un grand nombre de domaines.»

Notes

¹ Les informations contenues dans le présent document proviennent de données transmises au Secrétaire général le 17 mai 1999 par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que de documents officiels émanant du Gouvernement argentin.

² Voir A/53/PV.8.